



EXTRAIT DU  
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

République française  
ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

Date de la convocation: 30/07/2025

quatre août deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Laurent ROUX

Membres en exercice  
: 10

Présents : 6

Votants : 7

Pour : 7

Contre : 0

Abstentions : 0

**Présents :** Laurent ROUX, Anaïs ROHR, Rudy WUNDERLIN, Anthony DA SILVA RAMOS, Jean TATU, Carine DURET

**Représentés :** Florian UGHI représenté par Anthony DA SILVA RAMOS

**Excusés :** Sophie VIAL, Thierry REGA

**Absents :** Sébastien ROUX

**Secrétaire de séance :** Anaïs ROHR

Objet : Délibération de la décision modificative n°2 - VILLARS COLMARS 2025 - DE\_2025\_026

Le Maire expose au Le Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2025, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Fonctionnement		Recettes	Dépenses
		0	0
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
Investissement		Recettes	Dépenses
21321 - 0	Immeubles de rapport	0	-1 500
165 - 0	Dépôts et cautionnements reçus	0	1 500
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL</b>		<b>0</b>	<b>0</b>

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Date de transmission de l'acte: 06/08/2025  
Date de réception de l'AR: 06/08/2025  
004-210402400-DE\_2025\_026-DE  
A G E D I

**VOTE** en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire

Laurent ROUX



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille (par voie postale au 24 Rue Breteuil 13006 Marseille ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

Date de transmission de l'acte: 06/08/2025  
Date de reception de l'AR: 06/08/2025  
004-210402400-DE\_2025\_026-DE  
A G E D I